



Source : Google Earth

## En résumé

La commission conclut que le projet de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne est justifié et qu'il constituerait la meilleure solution pour améliorer la mobilité et la sécurité routière, dans le corridor de la route 125 et dans le noyau urbain de Sainte-Julienne, en favorisant le transport actif et en améliorant la qualité de vie de la communauté.

La commission estime toutefois que, dans sa forme actuelle, le projet doit être revu compte tenu des impacts anticipés sur les milieux naturels présents dans le corridor projeté et sur la qualité de vie des personnes résidant à proximité.

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) devrait étudier la possibilité d'aménager une route de contournement dont l'empreinte serait réduite au minimum afin de limiter les impacts sur les milieux naturels ainsi que sur le boisé de proximité, le climat sonore et la qualité de l'air dans les quartiers voisins.

Le MTMD devrait aussi privilégier la restauration ou la création de milieux humides et hydriques pour compenser les pertes causées par le projet, en collaboration avec les parties prenantes concernées.



# Projet de contournement du noyau urbain de Sainte-Julienne par la route 125

**Mandat d'audience publique du 2 février au 25 mai 2026**

La voie de contournement, d'une longueur de 3,1 km, se raccorderait à la route 125 par deux carrefours giratoires comprenant deux voies en directions nord et sud et une voie dans les autres directions. Le coût de réalisation est estimé à plus de 100 M\$. La mise en service de la route est prévue en 2030. La phase d'exploitation s'étendrait sur au moins 25 ans.

## Participation citoyenne

Dans son rapport, la commission d'enquête se prononce sur plusieurs enjeux soulevés par les participantes et participants :

- ▶ la congestion et la sécurité routière;
- ▶ les solutions de rechange au projet;
- ▶ les répercussions sur les milieux naturel et humain;
- ▶ les conséquences économiques.

## En chiffres

**19**  
avis

**27**  
constats

**48**

opinions exprimées verbalement ou par écrit

**5**

séances pour mieux comprendre le projet et exprimer son opinion

Les rapports du BAPE sont transmis à la ministre responsable de l'Environnement. Ils visent à éclairer la prise de décision du Conseil des ministres, à qui il revient d'autoriser ou non les projets.

**Lire le rapport n° 395**

## Membres de la commission

**Georges Lanmafankpotin**  
Président

**Pierre Benoit**  
Commissaire

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

**Québec**

